

Geneviève PERRIN-GAILLARD
Députée des DEUX-SÈVRES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

A l'attention de Monsieur Hervé GAYMARD

Monsieur le Ministre,

Le durcissement des mesures d'éradication de l'encéphalite spongiforme bovine résultant de la modification réglementaire intervenue en mars dernier, ne dispense pas d'envisager des assouplissements, bien entendu sous un couvert scientifique rigoureux. Certains ont d'ailleurs déjà été consentis, à l'instar du régime dérogatoire accordé aux veaux nés après le 01^{er} janvier 2000.

Aujourd'hui, le sentiment de gâchis vécu par les éleveurs est accru quand l'abattage systématique total vient frapper des troupeaux de races anciennes ou rares, c'est le cas dans mon département concernant la race parthenaise.

Il est évident que le dispositif d'abattage systématique et total des troupeaux menace dangereusement les objectifs de conservation et d'amélioration du patrimoine et des caractères génétiques de ces races anciennes ou rares.

Je vous sollicite, à l'appui de la revendication de ces éleveurs et sélectionneurs soucieux de leurs missions patrimoniales autant que de leurs revenus, pour non pas demander un régime d'exception en faveur des races anciennes ou rares, qui même si elles ont tout à perdre du dispositif actuel, scientifiquement ne se fonderait pas vis-à-vis d'une approche de prévention et de gestion des risques sanitaires, puisque tous les bovins proposés à la consommation sont égaux devant les modes de contamination, mais pour illustrer la nécessité d'un assouplissement général des mesures d'éradication. Les études, recherches et avis de l'AFSSA sont révélatrices de la marge d'assouplissement que l'on peut s'autoriser en toute innocuité.

A la lumière des avancées de la recherche scientifique et aux vues de l'expérience acquise de plusieurs années de gestions de cette crise, je suis persuadée que vous aurez à cœur de rechercher un dispositif qui consacre un meilleur point de convergence des intérêts non concurrents des éleveurs et des consommateurs.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève P-GAILLARD